

Vendredi, le 25 juillet 2025.

Marc Oswald
20 rue de l'Observatoire
67000 Strasbourg

À l'attention de

Monsieur Hetzel Patrick
Président du conseil d'administration
EM – Business School de Strasbourg
61 Avenue de la Forêt-Noire
67085 Strasbourg Cedex

Référence : plainte - PV n° 2024 / 033518

LRAR 1A 211 102 5582 1

Objet : Signalement d'un bizutage sur mineur – Demande de positionnement institutionnel

Monsieur le Président,

En tant que parent directement concerné par cet épisode de bizutage subi par ma fille, Alix Oswald, mineure au moment des faits, et certains de ses camarades, au sein de l'Ecole de Management de Strasbourg, je vous adresse ce courrier en vue d'obtenir un positionnement clair de votre part sur plusieurs points engageant la responsabilité institutionnelle, éducative et symbolique de votre établissement.

Une plainte a été déposée en novembre 2024 concernant cet épisode. À ce jour, à ma connaissance, aucune réponse officielle n'a été formulée par l'Université de Strasbourg ou l'EM Strasbourg, ni à l'attention des familles concernées, ni dans l'espace public.

Dans ce contexte, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. Quelle est la position actuelle de l'Ecole de Management de Strasbourg à l'égard de la plainte déposée pour bizutage sur mineur le 19 novembre 2024

Conformément aux obligations légales qui incombent à tout établissement public d'enseignement supérieur en matière de protection des mineurs — notamment l'article 434-3 du Code pénal relatif à l'obligation de signalement aux autorités judiciaires —, et au regard du fait que le bizutage constitue un délit pénal, y compris lorsque les victimes sont majeures (articles 225-16-1 et suivants du Code pénal), tout fait susceptible de s'y rapporter doit être signalé dans les meilleurs délais, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale et des instructions ministérielles en vigueur.

À ce titre, je souhaiterais savoir :

2. À quelle date un signalement a-t-il été effectué par votre établissement auprès du Procureur de la République ?
3. Par quelle voie ?
4. Quelle a été la nature de ces échanges ?
5. Quels dispositifs internes ont été mobilisés ou activés pour garantir la protection des mineurs, et plus largement des étudiants, à court et moyen terme ?

Ce courrier s'inscrit dans une démarche de clarté publique, au service de l'intérêt supérieur des étudiants comme de l'institution elle-même, dans une visée constructive.

Je vous remercie par avance pour la considération portée à celui-ci, dans l'esprit de responsabilité éducative, éthique et collective qui incombe à tout établissement public d'enseignement supérieur.

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke on the right side.

Marc Oswald